

Sommaire

Page

 Actu éco et sociale

2

Emploi et chômage : Les cadeaux aux patrons ne résorberont ni le chômage, ni la chute de l'emploi industriel

Partage de la valeur ajoutée - Favoriser les marges au détriment de l'emploi : non, merci !

Politiques publiques : La nécessité d'une hausse des investissements publics pour accroître l'activité et l'emploi

Dégradation du commerce extérieur : Une nouvelle preuve de l'échec de la « politique de l'offre »

Assurance-vie : La crise financière annoncée se produira-t-elle aux dépens des épargnants ?

Statistiques publiques : Utiliser les statistiques publiques pour critiquer certaines idées reçues

Conditions nationales : Une précarité qui s'accroît et des inégalités qui se développent

Intervention des salariés : Hinkley Point : entre opacité et conflit d'intérêts

Loi relative au « devoir de vigilance des sociétés mères » : Vers une adoption de la loi pour les entreprises donneuses d'ordre ?

Injustice : Football leaks, l'autre scandale mis en sourdine

Hommage du vice à la vertu : « Pour une économie de marché responsable », une tribune « engagée » parue dans le journal *Le Monde*

Page

 Au service des orga

9

Formation syndicale : Troisième session du cycle économique

Page

 Europe international

10

Chili : Forte mobilisation contre le système des retraites privées et pour la réinstauration des retraites par répartition

États-Unis : Des chercheurs américains insistent sur la nécessité d'un accroissement des dépenses publiques

Allemagne : Effets bénéfiques du salaire minimum

Allemagne : Les Allemands rêvent de travailler 32 heures, voire moins



Édito

En route pour l'industrie

Le CCN du 16 novembre 2016 a validé la tenue d'Assises nationales de l'industrie qui vont se dérouler le 22 février 2017 à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris. Cette initiative doit permettre de redynamiser notre campagne pour la réindustrialisation du pays avec d'ores et déjà la perspective de mobilisation, le 21 mars, qui constituera un moment fort de notre printemps de l'industrie.

Les organisations du CCN ont souligné l'importance de se réapproprier la bataille pour l'industrie en lien avec celle pour la défense et le développement des services publics.

L'avenir de notre pays, de ses emplois, dépend fortement de l'existence d'une solide capacité productive sur le territoire national.

Chaque secteur a la nécessité de se réinventer en intégrant des mutations technologiques et sociétales profondes. L'industrie doit tenir compte des exigences d'une économie réduisant les rejets de CO₂ et les déchets de toute nature. Elle doit se préoccuper des territoires dans lesquels elle exerce ses activités et dont elle tire richesse et compétences. Elle doit s'appuyer sur les services publics et en même temps contribuer à leur développement.

Il s'agit de savoir comment la France va passer des activités et des emplois industriels d'hier et d'aujourd'hui, souvent menacés, aux activités et emplois de demain, aussi nombreux, plus qualifiés,

pérennes, sur des bases technologiques nouvelles.

Cette perspective de développement durable appelle une vague d'investissements dans la formation et la qualification pour saisir l'opportunité de ces mutations ainsi qu'un rôle accru de la recherche et de l'innovation technologique et sociale.

Parler d'industrie, c'est parler « réponse aux besoins », coopération en lieu et place de la concurrence, enjeux environnementaux, ressources et biens communs, recherche, nouvelles technologies, services (y compris publics), garanties collectives, formation initiale et continue, qualification, organisation du travail, diminution du temps de travail, sécurité sociale professionnelle, nouveau statut du travail salarié, droits d'intervention des salariés dans les entreprises, propriété des moyens de production... Avec un fil, on tire tout le reste, quelle que soit notre porte d'entrée. C'est bien la cohérence globale de nos propositions, qui s'emboîtent les unes dans les autres, et crédibilise notre analyse et nos actions.

Dans une période où on vient de passer sous la barre des trois millions de salariés dans l'industrie, il est urgent de desserrer l'étouffement de la finance et de la mettre au service de l'industrie et non l'inverse. Notre campagne industrie a bien pour socle la campagne sur le coût du capital qui doit permettre de donner des perspectives aux salariés.

Marie-Claire Cailletaud, Nadia Salhi
 Animatrices de la campagne pour la réindustrialisation

Emploi et chômage

Les cadeaux aux patrons ne résorberont ni le chômage, ni la chute de l'emploi industriel

Le gouvernement se félicite de la baisse du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A, l'imputant à la « politique de l'offre » menée en faveur des entreprises. Il n'y a cependant pas de quoi se réjouir concernant les autres catégories de chômeurs, ni concernant l'évolution récente de l'emploi industriel.

Les derniers chiffres relatifs au chômage font état d'une baisse, sur trois mois consécutifs, du nombre de demandeurs d'emploi dits de catégorie A, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas travaillé, même pas une heure, pendant le mois écoulé. Les effectifs de cette catégorie auront diminué de 110 000 depuis le mois de septembre. Cependant, 3,45 millions de personnes se trouvent encore dans cette catégorie au mois de novembre.

La situation est moins réjouissante si l'on tient compte des autres catégories de demandeurs d'emploi : 6 238 400 personnes sont à la recherche d'un emploi en novembre 2016, contre 6 143 400 un an plus tôt, ce qui fait une augmentation de 1,5 % en un an. Le président de la République voit dans la baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, une « satisfaction du travail engagé ». Autrement dit, la « politique de l'offre » avec ses multiples cadeaux accordés aux entreprises (« pacte de responsabilité », CICE, « accords de compétitivité », loi El Khomri...) serait la bonne politique à suivre.

À l'appui de cette idée, M. Hollande ajoute : « Nous avons eu 240 000 créations nettes d'emplois depuis dix-sept mois ». Mais il omet deux faits majeurs : la chute de l'emploi industriel se poursuit et la précarité se développe.

La « politique de l'offre » : des résultats insuffisants

En effet, chaque année des centaines de milliards d'euros d'aides sont accordés aux entreprises au nom de l'emploi et de la compétitivité. Et

pourtant le compte n'y est pas. Ainsi, selon la députée socialiste Karine Berger (France inter, 27 décembre 2016), les 40 milliards d'euros dépensés chaque année au titre de pacte de compétitivité et du CICE n'ont pas donné de résultats à la hauteur des espérances : entre 100 000 et 150 000 emplois auraient été créés grâce à ces mesures. Les chiffres avancés par la députée sont optimistes eu égard aux rapports sur le CICE. Mais en admettant ces chiffres, le coût par emploi de ces mesures serait entre 270 000 et 400 000 euros par an. C'est trop cher payé pour des emplois dont une part importante est précaire.

La justification de la « politique de l'offre » promulguée par François Hollande et ses gouvernements risque de s'amplifier dans les prochains mois. Une publication récente de l'Insee intitulée *L'industrie manufacturière : une reprise de l'activité confirmée en 2015* donne un avant-goût de cette nouvelle tactique. « En 2015, la production en volume de l'industrie manufacturière connaît un rebond en progressant de 1,7 %. Les flux internationaux s'intensifient et le déficit extérieur se réduit », peut-on lire dans cette publication.

Un bilan industriel négatif

Pourtant, en matière de production industrielle, tout comme en matière de chômage, le bilan n'est pas si brillant, au contraire.

1. La production industrielle reste 8,5 % en-deçà de son niveau de 2007, soit avant la crise économique et financière de 2008. La situation est

plus grave encore pour l'industrie manufacturière qui demeure 9 % en-dessous du niveau atteint en 2007.

2. Le solde des échanges de produits manufacturés avec le reste du monde se dégrade : le rapport entre les exportations et les importations était de 97,6 % en 2007 ; il est de 97,2 % en 2015.

L'explication est simple : les capacités de production en France ne sont pas suffisantes faute d'investissement et d'emploi. Par conséquent, pour augmenter les exportations, il faut importer davantage (pièces détachées, etc.). Cela explique la dégradation du solde des échanges extérieurs de produits manufacturés : on passe d'un déficit de 10 milliards d'euros en 2007 (393 milliards d'importations, 383 milliards d'exportations) à un déficit de 13 milliards en 2015 (459 milliards d'importations, 446 milliards d'exportations).

3. Plus important de tout : hors intérim, l'emploi industriel continue sa chute : il baisse de 13 % entre 2007 et 2015 dans l'industrie et de 15 % dans l'industrie manufacturière.

Une fois de plus, la preuve est faite que pour mettre fin à la chute de l'emploi industriel, il faut changer de cap : au lieu de multiplier les cadeaux aux patrons qui servent finalement à augmenter les dividendes versés aux actionnaires et propriétaires, il faut valoriser le travail, augmenter les salaires et les dépenses pour la recherche, la formation et les autres investissements productifs.

Nasser Mansouri Guilani

Partage de la valeur ajoutée

Favoriser les marges au détriment de l'emploi : non, merci !

Contrairement à ce que prétendent le patronat et le gouvernement, ce n'est pas pour augmenter l'investissement et l'emploi qu'il faut augmenter la marge des entreprises. Au contraire, c'est parce que l'emploi diminue et que la pression sur les salariés augmente que le taux de marge des entreprises s'améliore.

Les analystes financiers l'annoncent avec fierté : Renault et PSA sont en train de devenir champions du monde de la marge. Au moment où tout le discours du patronat et du gouvernement est bâti sur l'idée que pour investir et créer des emplois, il faut améliorer la marge des entreprises y compris en multipliant les cadeaux fiscaux à l'instar du CICE, il est bon d'examiner le bilan des deux constructeurs français. Selon les analystes financiers, au premier semestre 2016, la division automobile de PSA (hors Faurecia)

affiche une marge opérationnelle (rapport entre résultat d'exploitation et chiffre d'affaires) de 6,8 %, celle de Renault une marge de presque 5 % (entre 1 % et 3 %, il y a dix ans).

Meilleure marge issue de la déstructuration de l'industrie

D'où vient cette amélioration ? Est-elle liée à une montée en gamme, à des produits, plus performants et plus conformes aux exigences de notre temps ? La réponse est non. Elle s'explique par la délocalisation de la production et la pression accrue sur les salariés.

Voilà le constat fait par *Les Échos*, quotidien proche du patronat : l'essentiel de cette amélioration de marge « réside dans l'impressionnante chasse aux coûts engagée depuis quelque temps. » (*Les Échos*, 12 décembre 2016). Chez Renault, il s'agit du « glissement de la production » vers la Roumanie, le Maroc, la Turquie au

milieu des années 2000. Puis la réduction des effectifs et la mise en concurrence des sites avec les accords de compétitivité : « plan de départ » de 8 200 salariés, augmentation du temps de travail, gel des salaires. Et un deuxième accord de compétitivité est en préparation.

Même stratégie chez PSA. Les usines ont perdu des lignes de production, les effectifs ont été comprimés. « Avec la fermeture d'Aulnay, le gel des salaires et des embauches, les externalisations de l'informatique ou de la logistique, 7 200 postes ont été rayés des listes de la DRH en trois ans », rappelle le journal patronal.

Puisque le patronat et le gouvernement ne cessent de citer l'Allemagne comme exemple, il convient de rappeler que le pourcentage de la masse salariale sur le chiffre d'affaires de Renault et PSA navigue autour de 11 à 12 %, contre 17 % chez Volkswagen.

N.M.G.

Politiques publiques

La nécessité d'une hausse des investissements publics pour accroître l'activité et l'emploi

Il y a aujourd'hui une prise de conscience mondiale sur le rôle essentiel des investissements publics pour une bonne santé économique, contrairement à la politique menée par le gouvernement.

La CGT insiste depuis plusieurs années sur le fait que pour répondre aux besoins de la population, pour renforcer le potentiel productif et créer des emplois, il faut augmenter les investissements publics. Ces investissements sont encore plus

indispensables dans le contexte de cette crise économique, financière et sociale qui perdure depuis 2008.

Le gouvernement a pris le chemin inverse. La politique d'austérité poursuivie pour répondre aux exigences des marchés financiers et satisfaire aux traités européens a conduit à une baisse de l'investissement public : celui-ci a reculé de 4,2 % à 3,5 % du produit intérieur brut (PIB). Sachant que deux tiers des investissements publics sont réalisés par les collectivités locales, on

mesure l'ampleur des dégâts. La nécessité d'une relance des investissements publics est de plus en plus reconnue ces dernières années. Les dirigeants des plus grandes économies du monde (G20) l'ont aussi reconnu lors de leur dernière réunion.

Un rapport de l'OFCE sur les investissements publics

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a rendu un rapport intitulé *Investissement public*,

capital public et croissance. Les auteurs partent du constat qu'un accroissement de l'investissement public est maintenant proposé par de nombreuses institutions internationales pour accroître l'activité en Europe. Ils rappellent les raisons fondamentales de la nécessité de l'investissement public : « *L'investissement public adéquat augmente la croissance potentielle à long terme, l'activité à court terme et permet d'atteindre des objectifs de transition énergétique.* » Les auteurs replacent ensuite le sujet dans le contexte actuel : « *Du fait de la faiblesse des taux d'intérêt, des projets d'investissements publics peuvent être menés sans fortement peser sur les finances publiques.* »

En effet, les investissements publics améliorent le potentiel productif du pays *via* l'éducation, la recherche, la santé, les infrastructures... Ils ont aussi un impact positif sur l'activité économique à court terme, ce qui est surtout un enjeu important dans les périodes d'atonie économique. Et pourtant, l'investissement public ne cesse de reculer en France.

Le rapport de l'OFCE procède à une estimation des effets positifs d'une hausse des investissements publics en France : « *À long terme, les estimations des*

effets de l'investissement public varient du simple au double. Ces effets dépendent de manière cruciale de la sélection, de l'évaluation et de la gouvernance des projets d'investissement. »

Les auteurs insistent sur la nécessité d'une évaluation transparente des projets d'investissement publics pour « *éviter les effets d'aubaine ou d'éviction.* » Selon le rapport : « *Les investissements pour la transition écologique, pour une amélioration du système éducatif ou encore les infrastructures de transport dans les villes congestionnées sont des candidats naturels.* » De tels investissements pourraient représenter un effort de 1 ou 2 % du PIB pendant quelques années.

Investissements publics : des effets à court terme

Le rapport énumère également les effets positifs de l'investissement public à court terme. Ainsi, une hausse de l'investissement public de l'ordre de 25 milliards d'euros par an, ce qui équivaut à 1 % du PIB, générerait « *une hausse du PIB de 1,1 % à trois ans et une réduction de 245 000 chômeurs si elle est financée par de la dette. Elle conduit cependant à une légère réduction de la balance courante et à un accroissement de la dette*

publique rapportée au PIB de 0,4 %. » Le rapport estime également les effets de la hausse de l'investissement public financée par une baisse d'autres dépenses publiques. Dans ce cas, une hausse de l'investissement public équivalent de 1 % du PIB conduirait à une hausse du PIB de 0,4 % à trois ans. Le rapport souligne également : « *on ne trouve pas d'effet d'éviction de l'investissement public sur l'investissement privé en France sur données agrégées.* » Ce constat est important dans le débat d'idées, car l'un des arguments des libéraux pour dénoncer les investissements publics est qu'ils conduiraient à une baisse des investissements privés.

Ces constats confortent ce que porte la CGT sur la nécessité des investissements publics et, au-delà, du développement des services publics de qualité. L'investissement public doit être aussi un levier pour favoriser l'égalité femmes-hommes, la formation, le salaire et pour résorber l'emploi précaire *via* les clauses sociales et les mesures de mieux disant social et l'attribution des marchés publics aux PME-PMI.

N.M.G.

Dégradation du commerce extérieur

Une nouvelle preuve de l'échec de la « politique de l'offre »

La dégradation du commerce extérieur français au premier semestre 2016 est une preuve de l'inefficacité de « l'économie de l'offre » et de la nécessité d'un autre modèle que celui de la financiarisation de l'économie.

Au premier semestre 2016, le commerce extérieur de la France s'est de nouveau dégradé : les exportations ont reculé plus vite (- 1,5 %, après - 0,5 % au semestre précédent) que les importations (- 1,0 %, après - 0,2 %). Le recul des exportations est marqué

dans l'aéronautique ainsi que dans la chimie et la métallurgie. La baisse des importations s'explique surtout par la baisse du prix du pétrole. En revanche, les achats de produits manufacturés hors énergie progressent de nouveau, plus particulièrement l'aéronautique, l'automobile et les machines.

En définitive, la détérioration du solde commercial de 1,1 milliard (soit - 24,0 milliards au premier semestre 2016) s'explique par l'élargissement du déficit manufacturier qui l'emporte sur l'allègement de la facture énergétique (source : Ministère des finances, *Le*

chiffre du commerce extérieur, Premier semestre 2016, <http://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/1S2016.pdf>).

Proposer un nouveau paradigme économique

Ces dynamiques sont d'autant plus inquiétantes que la tendance à la baisse du prix du pétrole commence à s'inverser à la suite des décisions récentes de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). Ces statistiques confirment, une nouvelle

fois, que la politique dite de « l'économie de l'offre » qui consiste à accroître la pression sur les salariés et les droits sociaux (cf. la loi El Khomri) et donner plus de cadeaux aux entreprises (CICE, « accords de compétitivité », etc.) est vouée à l'échec.

Pour sortir de cette impasse, nous devons sortir de l'éternel débat entre les tenants de « l'économie de l'offre » et ceux de « l'économie de la demande », et établir un nouveau mode de développement qui mette fin à la financiarisation et qui permette le

développement de l'industrie et des services, surtout des services publics de qualité nécessaires pour répondre aux besoins socio-économiques.

N.M.G.

Assurance-vie

La crise financière annoncée se produira-t-elle aux dépens des épargnants ?

La loi Sapin II, visant à renforcer les pouvoirs du Haut conseil de stabilité financière en matière de supervision financière, tend à préserver les intérêts des entreprises d'assurance en reportant les risques de pertes financières sur les épargnants, dans la droite ligne des mesures prises auparavant.

Définitivement adoptée par le Parlement le 8 novembre dernier, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », renforce les pouvoirs du Haut conseil de stabilité financière (HCSF) en matière de supervision assurantive.

« Afin de prévenir des risques représentant une menace grave et caractérisée pour la situation financière de l'ensemble ou d'un sous-ensemble significatif » des entreprises d'assurance « ou pour la stabilité du système financier » (art. 49), cette instance, qui n'est qu'un faux-nez de l'État français, pourra désormais limiter temporairement les opérations relatives aux contrats d'assurance vie, et notamment les rachats et les arbitrages auxquels les souscripteurs pourraient souhaiter procéder. Ce faisant, elle devra veiller à « la protection (...) des intérêts des assurés, adhérents et bénéficiaires ». Les épargnants ne pourront donc plus librement disposer de leur argent...

Une loi qui pénaliserait les épargnants

Cette disposition qui concerne plus de 1 500 milliards d'euros, a été présentée comme une réponse aux rachats massifs et à la faillite du système assurantiel qui pourraient accompagner une hausse brutale des taux d'intérêt, ceux-ci étant au plus bas depuis quelque temps déjà.

Une remontée des taux pourrait inciter les épargnants à récupérer l'argent versé sur leur contrat (rachat) pour l'investir dans des placements plus rentables ; les entreprises d'assurance devraient alors vendre une grande part de leurs actifs – des obligations à taux fixe principalement – mais ceux-ci ayant perdu beaucoup de leur valeur du fait de la hausse des taux (une relation inverse lie la valeur marchande des obligations et les taux d'intérêt : si ceux-ci augmentent, la valeur des obligations précédemment émises à des taux plus bas diminue), elles ne pourraient pas le faire dans des conditions adéquates (moins-values)... Cette mesure s'inscrit dans la continuité d'autres déjà prises pour préserver les entreprises d'assurance... en reportant sur les épargnants le risque de pertes financières : forte pression des « autorités » financières (ACPR...) pour la baisse des rendements servis sur les contrats libellés en euros, promotion des contrats euro-croissance et des contrats libellés en unités de compte. Elle interroge sur « l'intérêt » du nouveau régime prudentiel applicable depuis le 1^{er} janvier 2016 au secteur de l'assurance. « Solvabilité II » identifie en effet explicitement le risque de rachat massif et demande aux entreprises d'assurance de se prémunir, grâce à leurs fonds propres (SCR¹), contre un taux de rachat de 40%!

Une loi qui fait écho à la réglementation bancaire

Cette mesure fait écho à celles prises au bénéfice du système bancaire. Rappelons ainsi que depuis le 1^{er} janvier 2016, pour éviter une éventuelle faillite, les banques peuvent, en vertu de la directive sur le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances (2014/59/UE), directive transposée en droit français par une ordonnance du 20 août 2015, ponctionner les comptes clients dotés de plus de 100 000 euros...

Notons aussi que la loi a investi le HCSF du pouvoir de « limiter temporairement la distribution d'un dividende aux actionnaires, d'une rémunération des certificats mutualistes ou paritaires ou d'une rémunération des parts sociales aux sociétaires ». Cette disposition démontre, s'il en était besoin, que les certificats mutualistes et paritaires s'apparentent bien à des actions, et non à des obligations. Les titres de créance subordonnés (TSDI...), titres qui occupent une place centrale dans la consolidation des fonds propres des entreprises d'assurance et donc leur solvabilité, ne font d'ailleurs pas partie des actifs financiers dont l'HCSF pourrait limiter la rémunération. Mais il est vrai que ces titres sont avant tout souscrits par des investisseurs institutionnels, français et étrangers, et non par des particuliers...

Fabrice Pruvost

1 - Le SCR correspond au minimum de fonds propres que l'entreprise d'assurance doit détenir pour se prémunir contre le risque de ruine, risque « extrême » qui n'est censé se réaliser qu'une fois tous les 200 ans, soit une probabilité annuelle de ruine de seulement 0,5%. Il est déterminé par l'application de différents « chocs », dont le choc de rachat massif...

Statistiques publiques

Utiliser les statistiques publiques pour critiquer certaines idées reçues

Le cahier « Les entreprises en France » publié par l'Insee permet de nourrir le discours syndical, par exemple sur les TPE.

L'Insee publie annuellement, dans la collection « Insee-références », un cahier intitulé « Les entreprises en France ». Cette publication offre une vue d'ensemble et fourmille d'informations utiles sur les structures du système productif. Elle inclut aussi des dossiers qui peuvent être intéressants pour critiquer certaines idées reçues et qui trouvent rarement un écho dans la presse. Ainsi, la livraison 2016 présente, entre autres, deux dossiers sur l'organisation des entreprises et sur les exportations, en particulier des PME. Contrairement à ce qu'on peut imaginer, l'organisation des entreprises, unités légales, en groupes ne concerne pas seulement les grandes unités : « l'organisation en groupes est réelle dès les petites tailles, elle est même prépondérante pour les entreprises de 20 à 50 salariés qui se développent. Ainsi, les PME de

moins de 50 salariés qui grossissent se transforment souvent en groupes de deux PME plutôt que de devenir une unité légale de plus de 50 salariés ».

La croissance des PME passe donc, en fait, par les groupes : absorption par des groupes déjà existants ou création de nouvelles unités légales qui ne sont pas indépendantes mais incluses dans de nouveaux groupes, souvent petits et moyens. Que cela corresponde ou non à la volonté de contourner les lois sur les seuils sociaux et obligations diverses (en particulier à 50 salariés), cette réalité remet en cause un certain discours patronal, relayé par certains économistes, selon lequel « on » empêcherait en France les entreprises de se développer (« comme en Allemagne », ajoute-t-on souvent).

Des difficultés liées au financement des PME

Autre indication utile de cette publication : « Les opérations d'exportation génèrent en effet des besoins de trésorerie plus

importants que les transactions sur les marchés domestiques, pour faire face à des délais de paiement importants dans les transactions internationales ».

Les difficultés des PME à l'exportation ont ainsi des causes liées directement à leur financement. Celles-ci appellent donc d'autres solutions que la baisse des « coûts salariaux » et autres « charges sur les entreprises », ou encore que la précarisation du contrat de travail. Ce type d'actions en direction des entreprises pourrait être assuré par un pôle financier public, comme le propose la CGT, alors que le système bancaire ne les assure pas ou les assure mal. Voilà qui serait autrement plus efficace que les exonérations de cotisations et autres aides aux entreprises octroyées sans contrôle, qui grèvent les finances publiques ainsi que celles de la Sécurité sociale, et maintiennent un grand nombre d'entreprises dans un « assistanat » de mauvais aloi.

Alain Gély

Conditions sociales

Une précarité qui s'accroît et des inégalités qui se développent

L'Insee constate un accroissement du taux de pauvreté et une hausse des inégalités entre 2014 et 2015.

Les données provisoires publiées par l'Insee attestent d'une légère hausse du taux de pauvreté monétaire, de 0,2 point en 2015 à 14,3 % (14,1 % en 2014). Cette augmentation ferait suite à une légère hausse de 0,1 point en 2014, après deux années de baisse. Le taux de pauvreté en 2015 serait inférieur de 0,4 point à son point haut de 2011, mais supérieur

d'un point par rapport à son niveau d'avant la crise en 2008.

La hausse du taux de pauvreté en 2015 s'explique principalement par l'augmentation du nombre de chômeurs de longue ou très longue durée, vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Une hausse des inégalités également constatée

Selon les calculs de l'Insee, la tendance à la hausse des inégalités de niveaux de vie entamée en 2014 se poursuivrait également en 2015.

Elle s'observe principalement au niveau des revenus primaires (avant redistribution). Selon l'Insee, « les mesures socio-fiscales intervenues en 2015 auraient atténué les inégalités, notamment en raison des revalorisations exceptionnelles de certaines prestations perçues par les plus modestes, de baisses d'impôt sur le revenu bénéficiant aux ménages au niveau de vie médian et de la modulation des allocations familiales touchant les plus aisés ».

Les données définitives pour 2015 des indicateurs de pauvreté et d'inégalités seront publiées en septembre 2017. Ces données confortent les constats

dressés par des géographes et sociologues qui démontrent une corrélation spatiale et sociale entre vote (adhésion aux thèses nauséabondes) de l'ex-

trême droite et inégalités-pauvreté. La montée des inégalités et de la pauvreté dont rendent compte ces statistiques, donne toute leur pertinence

aux propositions de la CGT, en matière d'emploi et d'indemnisation des privés d'emploi.

N.M.G.

Intervention des salariés

Hinkley Point : entre opacité et conflit d'intérêts

Cinq des six administrateurs d'EDF représentant les salariés (les trois administrateurs CGT et les administrateurs FO et CGC) ont engagé une procédure auprès du tribunal de commerce de Paris pour obtenir l'annulation de la décision finale d'investissement du groupe dans le projet nucléaire Hinkley Point au Royaume-Uni.

Cette décision, prise par le conseil d'administration du 28 juillet à une courte majorité (10 voix sur 17 car un administrateur en désaccord a démissionné juste avant ce conseil), porte sur le chantier de construction de deux réacteurs EPR (European Pressurized

Reactors). Le montant du projet est de 18 milliards de livres (soit 21 milliards d'euros dont les deux tiers pour EDF). Mais l'on sait, par expérience, qu'il est probable qu'il s'alourdisse avec le temps...

Une décision périlleuse prise de façon contestable

Le comité central d'entreprise, l'Inter-syndicale CGT, CFE-CGC et FO, mais aussi un grand nombre de cadres (le directeur financier d'EDF, opposé à ce projet, a démissionné) jugent cette décision – approuvée par l'État – trop précipitée et périlleuse pour les finances de l'entreprise (caractère irréaliste des délais de construction, incertitudes techniques

liées au lancement d'un projet...). Les administrateurs salariés estiment que lors du conseil d'administration du 28 juillet tous les administrateurs ne disposaient pas des mêmes informations : le PDG n'a pas communiqué à tous les administrateurs des informations essentielles en sa possession sur la volonté du gouvernement anglais de retarder sa prise de décision sur ce projet. D'autre part, ils estiment que trois membres du CA étaient en situation de conflit d'intérêts, étant par ailleurs administrateurs d'entreprises directement intéressées par le projet (Vallourec, Bouygues, Areva). Affaire à suivre...

Jean-Paul Rignac
Etienne Wallaert

Loi relative au «devoir de vigilance des sociétés mères»

Vers une adoption de la loi pour les entreprises donneuses d'ordre ?

Le gouvernement est sur le point d'adopter la version édulcorée d'un projet de loi responsabilisant les entreprises vis-à-vis de leurs filiales et sous-traitants.

À l'issue du drame du Rana Plaza au Bangladesh (en 2013), où plus de 1 200 ouvriers du textile (dont beaucoup travaillaient pour des entreprises sous-traitantes de groupes français) avaient trouvé la mort, une proposition de loi avait été déposée par l'ensemble des groupes parlementaires de gauche tendant à instituer une responsabilité des multinationales à l'égard des agissements de leurs filiales et sous-traitants. Après des mois de tergiversations du gouvernement, une seconde version, édulco-

rée, avait été adoptée par l'Assemblée nationale, n'instituant plus que l'obligation pour les grandes entreprises d'établir «un plan de vigilance».

Un texte bien en deçà de ses objectifs premiers

Après deux navettes avec le Sénat qui a cherché à retirer toute portée à cette proposition en lui retirant toute force obligatoire, et l'échec de la Commission mixte paritaire, ce projet semble proche d'être adopté, le gouvernement semblant maintenant décidé à le soutenir.

D'après le texte qui pourrait être définitivement adopté en janvier, les sociétés de plus de 5 000 salariés et les groupes d'au moins 10 000 salariés auraient l'obliga-

tion d'établir un plan de vigilance et engageraient à défaut leur responsabilité. Cette proposition de loi est très en retrait par rapport au texte initial. Mais si elle était adoptée, elle constituerait une avancée, et un point d'appui pour des actions tendant à la mise en cause de la responsabilité sociale et environnementale des multinationales.

Pierre-Yves Chanu

Injustice sociale et invasion fiscale

Football leaks, l'autre scandale mis en sourdine

Une nouvelle affaire d'évasion fiscale éclabousse cette fois le monde du football et interroge sur les moyens de contrôle mis en œuvre et plus généralement sur notre modèle économique actuel.

Des joueurs de foot auraient placé des centaines de millions d'euros dans des paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Cette affaire confirme une nouvelle fois la nécessité de lutter sérieusement contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale. Cela nécessite sur-

tout d'accroître les moyens de contrôle, donc augmenter le nombre d'agents, le contraire de ce que fait le gouvernement.

Quelle légitimité pour de tels niveaux de rémunération ?

Mais cette affaire témoigne d'un autre scandale, mis en sourdine : quelle est la légitimité de ces centaines de millions obtenus par ces individus, fussent-ils talentueux dans leurs domaines respectifs ? Et quelle est la responsabilité des entreprises dans ce scandale, dans la mesure où une par-

tie de ces sommes gigantesques provient des revenus issus de la publicité ? Ces entreprises vendent du rêve en faisant appel aux stars, dans le seul but d'accroître leurs profits. N'est-ce pas là encore une preuve de la nécessité d'une intervention des salariés et de leurs représentants sur les choix de gestion des entreprises ? Voilà une autre façon d'aborder le sujet ô combien important de la responsabilité sociale de ces dernières.

N.M.G.

Hommage du vice à la vertu

« Pour une économie de marché responsable », une tribune « engagée » parue dans le journal *Le Monde*

Une tribune parue le 16 novembre dernier dans *Le Monde* dénonce la recherche exclusive de maximisation des profits pour les actionnaires, au détriment de la responsabilité sociale des entreprises.

Dans une récente tribune publiée par *Le Monde*, intitulée « Pour une économie de marché responsable » signée notamment par la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, l'ancien directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, le PDG d'Air France, Jean-Marc Janailac, ainsi que par un ancien directeur de la Banque mondiale et Martin Hirsch, les auteurs dénoncent « la poursuite excessive d'une finalité exclusive – maximiser les profits pour les actionnaires ».

Ils affirment que « nos sociétés contemporaines attendent de l'entreprise qu'elle joue un rôle prépondérant dans une croissance raisonnée, génératrice de bien-être et de progrès

[ayant] un effet positif sur les défis auxquels elles sont confrontées : bouleversement climatique, épuisement progressif de la biodiversité et de certaines ressources naturelles, explosion démographique, montée des inégalités et des discriminations, des marchés financiers (...) ou encore malaise au travail ».

Recentrer l'entreprise autour de sa responsabilité sociale

Les auteurs vont jusqu'à proposer de mettre la responsabilité sociale de l'entreprise au centre de ses documents constitutifs en réécrivant les articles 1832 et 1833 du Code civil qui portent sur la finalité de l'entreprise. Ils suggèrent ainsi d'intégrer la référence à un « projet d'entreprise » dans l'article 1832 à côté de celle au partage des bénéfices, et de préciser dans l'article 1833 que « l'entreprise doit être gérée dans l'intérêt commun des associés et des tiers prenant part en qualité de salariés, de collaborateurs, de donneurs de crédit, de four-

nisseurs, de clients ou autrement, au développement de l'entreprise qui doit être réalisé dans des conditions compatibles avec l'accroissement ou la préservation des biens communs ».

Certes, ces derniers continuent à s'inscrire dans la vision patronale de la responsabilité sociale de l'entreprise qui fait de celle-ci l'acteur principal de la société et qui considère les salariés comme des tiers à l'égard de cette dernière ; ils ne remettent pas en cause non plus la primauté de l'actionnaire ; mais la dénonciation par quelques-uns des acteurs de la « financiarisation du capitalisme » et de la maximisation des profits au seul bénéfice des actionnaires mérite l'attention. Cela témoigne du caractère central du débat social sur la finalité de l'entreprise, que la CGT contribue à impulser avec d'autres acteurs, en particulier de la société civile, et ce depuis de nombreuses années.

P.Y.C.

Formation syndicale

Troisième session du cycle économique

Les 23 et 24 novembre 2016 s'est déroulée la 3^e session du cycle économique. Ces journées ont été l'occasion de discuter de sujets aussi variés que la logique des services publics, l'évaluation et le financement des politiques publiques, le financement de l'économie, ou le projet CGT de pôle financier public.

La 3^e session du cycle économique s'est déroulée les 23 et 24 novembre 2016. Elle a débuté avec une intervention de Nasser Mansouri Guilani sur la logique des services publics et l'évaluation des politiques publiques. Il a mis en évidence la nécessité d'une réelle évaluation des politiques publiques. En effet, il est indispensable de savoir si une politique publique, qui utilise des fonds publics, atteint les buts qu'elle s'est fixée et répond à la satisfaction des besoins des populations. Nasser a défini ce qu'était une évaluation. Ce n'est pas un contrôle, un audit, ni la réforme de l'État. En revanche, c'est anticiper, mesurer les effets directs et indirects d'une politique publique. C'est une appréciation donnée sur une politique donnée pour améliorer les choses. C'est rendre compte aux citoyens de ce que fait la puissance publique. C'est un outil pour restaurer la confiance. C'est donc un élément central de la vie démocratique. Il faut définir le sens de l'évaluation car il ne s'agit pas de faire des économies à tout prix.

La temporalité est importante, avec ses trois phases : évaluer l'idée avant puis durant sa mise en œuvre, et à la fin les effets directs et indirects. Il faut définir des indicateurs, s'assurer de l'objectivité et de l'impartialité de l'évaluation en favorisant la pluralité des points de vue, s'assurer de la prise en compte de ses conclusions dans les décisions.

Il faut repenser le financement des politiques publiques

L'après-midi, Alexandre Derigny nous a parlé du financement des politiques publiques. Il a replacé l'impôt dans son contexte : il faut partir des besoins et chercher les moyens de les financer, et non partir d'une somme d'argent pour voir ce qu'on peut faire avec. Alexandre a déve-

loppé ce qu'est le budget de l'État, a détaillé le système fiscal, et montré son inégalité, pour aller sur les propositions pour plus de justice fiscale. Cela a permis d'aborder la question du déficit, de ses raisons, liées à des choix politiques, de la différence entre les impôts progressifs et proportionnels, et leur implication en termes de justice fiscale et les mesures à prendre pour rétablir un système fiscal juste prenant en compte la situation de chacun. Il a également insisté sur le risque que représente le prélèvement à la source en termes notamment de justice fiscale.

Financement de l'économie... et contre-propositions de la CGT

Le lendemain, Esther Jeffers, universitaire, nous a parlé du financement de l'économie. Elle a démontré comment l'économie évolue avec ses modes de financement, avec la tentative de changer le modèle vers un financement par les marchés, au détriment du financement bancaire, avec les risques que cela comporte. Par exemple, entre 2008 et 2013, le financement obligataire des ETI est passé de 6,5% à 13%. Esther Jeffers a montré la nocivité et l'incapacité à répondre aux besoins d'outils, comme la titrisation, créés par les banques pour développer le financement par les marchés. Ces outils correspondent à une logique de rentabilité à court terme qui s'oppose à la vision à long terme nécessaire au financement de l'économie qui doit bénéficier de financements pérennes, pour développer des projets de recherche et pour répondre aux défis de l'économie réelle comme la transition écologique.

L'après-midi, Denis Durand nous a présenté le projet CGT de pôle financier public, son rôle, ses objectifs, son fonctionnement. Ce pôle ne peut se concevoir comme un outil de correction des défauts

du marché : il doit être au service d'une politique de réponse aux besoins sociaux. Il doit être conçu pour prendre le pouvoir sur l'argent en faisant baisser le coût du capital. Il doit donc s'opposer à la dictature des marchés financiers en prenant le pouvoir sur le crédit, en imposant d'autres critères que la rentabilité financière : des critères économiques (comme la création de VA dans les territoires...), sociaux (comme l'emploi, le salaire, la protection sociale, la formation...), environnementaux (comme les économies d'énergie et de matières premières...).

Il faut obliger les banques à changer leurs critères d'attribution des crédits, pour orienter ces derniers vers l'économie productive, pour favoriser la création de l'emploi et de la valeur ajoutée. Pour cela, il faut informer les citoyens sur l'activité des banques en territoires, obtenir des droits nouveaux pour les salariés dans les entreprises, créer des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires, avoir une nouvelle sélectivité de la politique monétaire, un autre ordre monétaire international, un pôle financier public.

Une session appréciée, un cycle reconduit en 2017

Cette session a été appréciée par les participants intéressés tant par la qualité des intervenants que par celle des sujets traités, qui pour certains n'étaient pas habituels, mais également par l'implication des participants dans les débats.

Le cycle économique sera reconduit en 2017. Il se déroulera les 21 et 22 mars, les 20 et 21 juin et les 28 et 29 novembre 2017.

Jean-François Soury

Chili

Forte mobilisation contre le système des retraites privées et pour la réinstauration des retraites par répartition

Héritées de la dictature de Pinochet, les Administratrices de fonds de pension (AFP) ont rassemblé contre elles des milliers de manifestants à travers le Chili.

Des milliers de personnes se sont rassemblées dans plusieurs grandes villes du Chili pour dénoncer le système privé de retraite de leur pays et ont demandé, une fois de plus, la suppression des AFP, les «Administratrices de fonds de pension».

Ce système, hérité de la dictature de Pinochet (1974-1990), fonctionne sur le principe de la capitalisation individuelle. Six grands fonds d'investissement gèrent ainsi les pensions des Chiliens.

90 % des retraités chiliens touchent moins de 215 euros par mois et leur situation est très précaire. Les entreprises qui gèrent ces fonds font partie des plus riches du Chili. Leur rentabilité atteint en moyenne 26 % chaque année. Au total, les fonds de pension gèrent 150 milliards d'euros, ce qui représente 70 % du PIB du pays.

L'impact des réseaux sociaux

Le mouvement social, qui a pris pour nom «No más AFP» (nous ne voulons plus des AFP), a été au départ assez peu relayé par la presse chilienne. C'est à travers les réseaux sociaux qu'il a gagné en ampleur.

En juillet dernier, près d'un million de personnes ont défilé à travers tout le pays pour réclamer un changement de système. Le Chili n'avait pas connu de mobilisation aussi importante depuis les grandes manifestations étudiantes de 2011.

Source : *Les Echos*

<http://www.lesechos.fr/monde/ameriques/0211199767831-au-chili-forte-mobilisation-contre-le-systeme-de-retraites-privées-2020224.php?HxhHklszjSD6F5wK.99>

N.M.G.

États-Unis

Des chercheurs américains insistent sur la nécessité d'un accroissement des dépenses publiques

D'après quatre chercheurs américains, à contre-courant des thuriféraires du néolibéralisme, augmenter les dépenses publiques permettrait un partage plus juste de la richesse nationale et une amélioration de la sécurité.

Dans un ouvrage récent (*How Big Should Our Government Be?*, University of California Press), quatre chercheurs américains (Jon Bakija, Lane Kenworthy, Peter Lindert, Jeff Madrick) démontrent que contrairement à ce que les libéraux veulent nous faire croire, un accroissement des dépenses publiques

améliore la sécurité et conduit à un partage plus juste de la richesse nationale.

Quatre leviers d'action pour plus de justice sociale

Ces chercheurs énumèrent quatre tâches importantes à remplir : améliorer la productivité de l'économie, accroître la sécurité des travailleurs, investir dans l'éducation pour améliorer la situation des enfants issus de ménages à revenus modestes et augmenter la part de gâteau de l'Américain moyen. Pour cela, ils proposent d'investir dans les infrastructures et d'augmenter les allocations

d'assurance-chômage et d'assurance maladie. Réfutant l'argument des libéraux selon lequel la hausse des impôts pour financer de telles dépenses aurait des effets négatifs, les auteurs démontrent que les effets bénéfiques de ces investissements publics sont autrement plus importants.

De tels travaux confirment l'absurdité de la ligne politique de certains hommes politiques en France qui se font concurrence pour démanteler notre système social.

N.M.G.

Allemagne

Effets bénéfiques du salaire minimum

Contrairement à ce qu'annonçaient certains experts avant sa mise en place, le salaire minimum n'a pas eu d'effet négatif important sur l'emploi en Allemagne.

D'après une étude réalisée par l'institut IAB de Nuremberg sur la base d'une enquête menée auprès de 16 000 entreprises ("Betriebe reagieren nur selten mit Entlassungen", *IAB-Kurzbericht* n° 18/2016, <http://doku.iab.de/kurzber/2016/kb1816.pdf>), l'introduction du salaire minimum en Allemagne

depuis le 1^{er} janvier 2015 n'a pas pénalisé l'emploi.

Pas de licenciements massifs liés au salaire minimum

En effet, avant que le salaire minimum de 8,50 euros par heure ne soit imposé à l'échelle fédérale début 2015, des experts avertissaient que la mise en place du dispositif provoquerait des licenciements massifs et compliquerait la situation des salariés. Or, selon cette étude, le salaire minimum n'a pas sup-

primé de poste en Allemagne. Les craintes étaient donc infondées.

La majorité des 16 000 entreprises interrogées n'a pas réagi aux nouvelles contraintes salariales par une augmentation du nombre de licenciements. Certaines ont augmenté le prix de leurs produits ou services. Mais, selon les chercheurs de l'IAB, rares sont les entreprises concernées par le salaire minimum à avoir pris cette décision (18%).

N.M.G.

Allemagne

Les Allemands rêvent de travailler 32 heures, voire moins

Cités en exemple par les néolibéraux concernant la durée du temps de travail, les Allemands souhaiteraient cependant travailler moins de 32 heures par semaine, comme le montre un sondage paru dans *Der Spiegel*.

Les adversaires de 35 heures en France font souvent référence à l'Allemagne. Il se trouve que les Allemands, eux, ne rêvent que de travailler moins ! D'après un sondage réalisé auprès de 1 701 citoyens allemands et publié dans

Der Spiegel, ils souhaiteraient travailler en moyenne six heures de moins par semaine. Les salariés interrogés travaillant en moyenne 37,6 heures, cela signifierait donc une semaine de travail à 31,3 heures.

Plus d'heures que ne le prévoit leur contrat de travail

D'après ce sondage, près de deux tiers des salariés travaillent en réalité plus que ne le prévoit leur contrat de travail : 13% d'entre eux travaillent chaque jour

plus longtemps que prévu ; 21% déclarent devoir faire des heures supplémentaires plusieurs fois par semaine, et 25% une à deux fois par semaine.

Ces résultats confirment ceux d'une étude publiée par le DGB, la Confédération allemande des syndicats, en février 2016, selon laquelle 60% des employés feraient des heures supplémentaires en Allemagne.

**N.M.G. d'après Slate.fr,
6 décembre 2016**

À lire

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Omar Bellal, *Le Temps des cerises*, 2016

La COP21 a certainement marqué une étape importante dans la prise de conscience des enjeux climatiques de la part des nations du monde. L'ensemble des parties se sont engagées à œuvrer pour que l'évolution du climat de notre planète respecte l'objectif de limiter la hausse de la température à 2°C à l'horizon 2100. Cependant, de nombreux commentateurs soulignent que cet engagement est non-contraignant et notent le manque de précision sur les moyens permettant d'atteindre cet objectif.

Il faut bien dire que les débats sur le chemin à suivre sont extrêmement confus. Par exemple, les positions du « tout renouvelable en 2050 » font l'impasse sur les expériences allemande, danoise et espagnole qui montrent qu'à l'heure actuelle, cette option conduit à plus d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à cause de l'intermittence.

On peut certes faire confiance au génie humain pour développer le stockage massif de l'électricité mais les scientifiques nous alertent en permanence sur l'urgence climatique et le risque existe que des « solutions », si elles sont trouvées, arrivent trop tard.

Le livre d'Omar Bellal arrive à point nommé pour éclairer les débats.

L'auteur est expert sur la question et il est riche des nombreuses rencontres qu'il a animées. Dans le livre, toutes les questions sont abordées et analysées sur le fond : problématique des énergies intermittentes, problèmes de sécurité et des déchets pour le nucléaire, etc. Il analyse aussi les voies de l'efficacité énergétique pour la construction ainsi que pour les transports.

Omar Bellal informe et engage le débat. Il répond aux nombreuses questions que se posent les citoyens. Sous un petit format et pour un prix modique, il ravira les militants ainsi que toutes les personnes concernées par le réchauffement climatique.

Ce livre est donc une contribution majeure aux débats en cours. Il se caractérise par son ouverture et sa prise en compte de tous les paramètres du problème, y compris économiques. Il donne les éléments pour réfléchir et discuter, définir un chemin viable afin de réduire drastiquement les GES. Il dégage enfin des perspectives. Le débat peut commencer.

Peppino Terpolilli, Fédération mines-énergie

Repères statistiques

Salaires

> **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2014) :

- ensemble : 1 783 €
- femmes : 1 636 €
- hommes : 1 893 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27%) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

> **Écart de salaire femmes/hommes** : 18,5% en équivalent temps plein (F : 1 962 € ; H : 2 410 €). 27% en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel

> **Smic mensuel net** : 1 153,00 € (7,58 € l'heure)

> **Smic mensuel brut** : 1 480,27 € (9,76 € l'heure)

> **Pension des retraites** : 1 322 € en 2014 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)

> **RSA « socle »** : 535,17 € pour une personne seule, 802,75 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

> **Emploi total** : 25 844 100 (France métropolitaine, en 2015)

> **Emploi salarié** : 22 860 700 (France métropolitaine, en 2015)

> **Emploi à temps partiel** : 4 854 800 (France métropolitaine, en 2015)

> **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 882 400 (France métropolitaine, en 2015)

> **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)** : 1 529 600 (France métropolitaine, en 2015)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

> **PIB** : 2 181 Mds € en 2015

> **Consommation des ménages** : 1 156 Mds € en 2015

> **Investissement des entreprises** : 254 Mds € en 2015

> **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 186 Mds € en 2015

> **Budget de l'État** (révisé 2016) : 374,3 Mds € en 2016 dont charge de la dette : 41,8 Mds €

> **Recettes de l'État** (révisé 2016) : 301,7 Mds € dont :

- **Impôt sur le revenu** : 71,5 Mds € en 2016
- **Impôt sur les sociétés** : 30,5 Mds € en 2016
- **TVA** : 145,0 Mds € en 2016

> **Exportations** : 455,1 Mds € en 2015

> **Importations** : 500,7 Mds € en 2015

> **Solde du commerce extérieur** : - 45,7 Mds €